



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mardi 22 novembre 2005 — N° 186**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 07.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 17 novembre 2005, sur la motion de M. Bergman, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 126, Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

---

À 11 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 06.

---

Moment de recueillement

22 novembre 2005

---

## AFFAIRES COURANTES

### Dépôts de documents

M. Charest, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2370-20051122)

---

M. le président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Bouchard (Vachon) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du 23 novembre 2005, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2371-20051122)

### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Loiselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 639 citoyens et citoyennes de la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne, concernant le déménagement du Casino de Montréal.

(Dépôt n° 2372-20051122)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Papineau (Prévost) dépose :

**22 novembre 2005**

---

L'extrait d'une pétition, signée par 536 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du réseau actuel des centres de la petite enfance.

(Dépôt n° 2373-20051122)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Grondin (Beauce-Nord) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 400 élèves de la polyvalente Benoît-Vachon, de Sainte-Marie de Beauce, concernant les négociations dans le secteur de l'éducation.

(Dépôt n° 2374-20051122)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Audet, ministre des Finances, dépose :

L'historique des dépôts à l'Assemblée nationale des synthèses des opérations financières du gouvernement depuis 1982.

(Dépôt n° 2375-20051122)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas) dépose :

Le compte rendu et le suivi d'une rencontre, tenue le 24 octobre 2005, entre M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et l'exécutif du Regroupement pour l'équité en santé et services sociaux.

(Dépôt n° 2376-20051122)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

**22 novembre 2005**

---

Copie d'un communiqué de presse de M. Richard Marceau, député de Charlesbourg / Haute St-Charles à la Chambre des communes, concernant le ministre des Transports et le dossier du Jardin zoologique de Québec.  
(Dépôt n° 2377-20051122)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

**Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 107, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, et de compléter l'étude détaillée de ce projet de loi ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

**Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gabias (Trois-Rivières), Mme Gaudet (Maskinongé) et Mme Champagne (Champlain) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la troisième conquête du Bol d'Or en trois années consécutives pour les Diablos, équipe de football collégial AA du Cégep de Trois-Rivières, et félicite son entraîneur-chef, M. Martin Croteau, le personnel des entraîneurs, les joueurs et la direction du Cégep de Trois-Rivières qui ont complété avec brio une trente-septième saison.

**22 novembre 2005**

---

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, les 29 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2005, à la salle du Conseil législatif, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Centrale des syndicats démocratiques (CSD-Construction)
- Association de la construction du Québec
- Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)
- Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc.
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ-Construction)
- Association des entrepreneurs en construction du Québec
- Association patronale des entreprises de construction du Québec
- Corporation des maîtres électriciens du Québec
- Fédération canadienne des entreprises indépendantes
- Syndicat québécois de la construction
- Fédération des chambres de commerce
- Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
- Conseil du patronat du Québec
- Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec
- Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec
- Corporation des entrepreneurs généraux du Québec

22 novembre 2005

---

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 10 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 10 minutes pour les députés de l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante : 10 minutes pour les députés de l'opposition et 10 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement ;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi sur le Directeur des poursuites publiques.

\_\_\_\_\_

M. Cusano, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance publique afin d'entendre le directeur général de la Sûreté du Québec sur son dernier rapport annuel de gestion et en séances de travail afin de faire des observations à la suite de cette audition et de faire des observations à la suite de l'audition concernant le régime d'assurance médicaments.

22 novembre 2005

---

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 23 novembre 2005, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bouchard (Vachon).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement de reporter l'adoption du principe du projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, à la prochaine session.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bergman, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 126, Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 126 est adopté.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 126 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

22 novembre 2005

---

*Adoption*

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

**Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Legault (Rousseau) à M. Audet, ministre des Finances, concernant le dépôt de la synthèse des opérations financières ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Bouchard (Vachon) à Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, concernant les effets du projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

---

À 18 h 29, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 23 novembre 2005, à 10 heures.

*Le président*

**MICHEL BISSONNET**